

53271

NOTE

SUR

LA DATE DE LA CHAPELLE

SAINTE-CROIX DE MONTMAJOUR,

PAR

M. BRUTAILS,

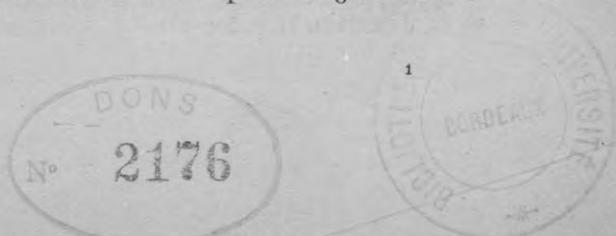
ARCHIVISTE DE LA GIRONDE.

(Extrait des *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.*)

---

La date de construction des églises romanes en Provence et en Languedoc a donné lieu à l'un des plus curieux problèmes qu'ait soulevés l'archéologie du moyen âge. Parmi ces édifices, il en est un dont il importe particulièrement de déterminer l'âge exact : c'est la chapelle Sainte-Croix de Montmajour, qui est attribuée à l'an 1019. Dans cet oratoire, la franchise du parti architectural, la science de la construction, la perfection de l'appareil, la richesse sagement entendue de la décoration, la fermeté de la sculpture, tout démontre un art en plein épanouissement, maître de ses moyens. Or une école n'arrive pas d'emblée à cette maturité, qui suppose une longue période d'essais. Si donc Sainte-Croix est de 1019, la conclusion nécessaire est que l'école provençale a réellement devancé les autres écoles romanes d'architecture.

Sur quelles raisons se fonde-t-on pour assigner à Sainte-Croix cette date ?



Les *Notes d'un voyage dans le midi de la France*, publiées par Mérimée en 1835, renferment un extrait d'une histoire manuscrite qui attribue à l'abbé Rambert l'édification d'une chapelle dans l'enclos du monastère, au pied de la colline, vers le levant. Une charte, dont un passage est imprimé avec ledit extrait, constate que le même abbé Rambert fit consacrer par l'archevêque Pons un oratoire dédié à Sainte-Croix, et cette charte est datée comme il suit : « xiii kal. maii ann. 1019, quo dies xiii kal. maii incidit in dominicam »<sup>(1)</sup>. Ch. Lenormant, qui avait communiqué ces textes à Mérimée, Mérimée lui-même, Quicherat et Viollet-le-Duc les appliquèrent à la chapelle actuelle de Sainte-Croix.

Ne pouvait-on pas supposer que charte et chronique se référaient à une autre construction ? En 1854, M. Révoil découvrit sur un fronton de Sainte-Croix, gravée en caractères de l'époque romane<sup>(2)</sup>, une inscription dont il a donné un dessin<sup>(3)</sup> :

XIII KALendas [ MAII ], DEDICACIO SANCTE-CRUCIS.

Le rapprochement s'imposait entre cette date et celle du procès-verbal de consécration publié par Mérimée, et de ce rapprochement on a conclu que la chapelle Sainte-Croix de Montmajour est bien la même qui fut dédiée en 1019.

L'étude attentive des pièces ou plutôt de la pièce du débat conduit cependant à une opinion contraire.

L'instrument qui relate la consécration d'un oratoire par l'archevêque Pons à la prière de l'abbé Rambert a été transcrit en entier dans le *Spicilège de Dachery*<sup>(4)</sup>. La construction

<sup>(1)</sup> Je reproduis cette date sous la forme même qu'elle a dans l'ouvrage de Mérimée, p. 304-305, note.

<sup>(2)</sup> *Architecture romane dans le midi de la France*, t. I, p. 14-15.

<sup>(3)</sup> *Op. cit.*, pl. VII.

<sup>(4)</sup> Éd. de 1664, t. VI, p. 427-431.

dont il s'agit dans cet acte est, à plusieurs reprises, dénommée *crypta* : « Obnixe flagitans dicari sibi quamdam in sanctæ Crucis honore cryptam. » « Cryptam, Pater Reverende, quam petitis, gratis tibi dicabimus. » « Ipsa namque crypta. » Il suffit de se reporter aux beaux dessins de M. Révoil<sup>(1)</sup> et de Viollet-le-Duc<sup>(2)</sup> pour s'assurer que la chapelle Sainte-Croix n'est pas et n'a jamais été une église souterraine, une crypte. A cause de la déclivité du terrain, on y descend à l'ouest par trois ou quatre marches; mais à l'est elle s'élève de toute sa hauteur au-dessus du sol, et les proportions en sont fort élancées.

En second lieu, l'acte imprimé par Dachery ne contient pas la date reproduite par Mérimée : « xii kalendas maii anno 1019 » etc. La seule indication que l'on y trouve dans cet ordre d'idées est précisément contradictoire à cette date : « Chaque année l'indulgence accordée pour la dédicace de l'église Sainte-Croix sera célébrée, par le retour du cycle annuel, le jour de l'invention de la sainte Croix, c'est-à-dire le 3 mai »<sup>(3)</sup>. On sait que, d'après les usages liturgiques, la fête commémorative de la dédicace est, à moins d'empêchement, célébrée le jour anniversaire de cette solennité.

Au surplus, les termes dans lesquels est libellée la date donnée par Mérimée indiquent suffisamment que cette date est une addition. La coïncidence entre le 19 avril et le dimanche y est soulignée avec un soin qui n'est pas dans les habitudes des rédacteurs de chartes; on peut voir en la lisant que la détermination de cette date est le résultat d'un calcul. Le calcul a été fait d'ailleurs très anciennement: dom Chanteloup, auteur d'une histoire manuscrite de Montmajour, a

<sup>(1)</sup> *Op. cit.*, t. I, pl. VI; *Annales archéologiques*, t. XVII.

<sup>(2)</sup> *Dictionnaire raisonné de l'architecture*, t. II, p. 445-447.

<sup>(3)</sup> « Omni anno absolutio, quæ facta fuit in dedicatione ecclesiae Sanctæ Crucis, celebrabitur annua recursione in Inventione sanctæ Crucis, quod est v nonas maii. » (*Op. cit.*, p. 428.)

emprunté cette date à un calendrier qui précédait un vieux sacramentaire de l'abbaye<sup>(1)</sup>.

Voici vraisemblablement comment les choses se sont passées. Les moines de Montmajour possédaient le procès-verbal de consécration de la première chapelle de Sainte-Croix; n'ayant pas de texte analogue pour la seconde chapelle, celle qui subsiste encore, ils ont appliqué à celle-ci l'acte de consécration de celle-là. Aucune erreur n'est plus fréquente dans l'histoire monumentale de nos pays<sup>(2)</sup>. Le nom des personnages mentionnés dans cette charte permettait d'en fixer approximativement la date; peut-être s'aida-t-on dans ce but de l'indication y contenue sur l'œuvre de l'église abbatiale<sup>(3)</sup>, laquelle passait pour avoir été entreprise en 1016<sup>(4)</sup>. Les religieux voulurent plus de précision: la consécration des églises doit avoir lieu de préférence un dimanche; c'est la première recommandation faite par le Pontifical romain au chapitre *de ecclesiae dedicatione*. Sur ces données, l'anniversaire de la dédicace ayant lieu le 19 avril, on chercha quelle était, aux environs de 1016, l'année où le 19 avril correspondait à un dimanche. C'est ainsi que l'on attribua la consécration de Sainte-Croix «au 19 avril 1019, année où le 19 avril tombe sur un dimanche».

Mes déductions sont d'ailleurs confirmées par l'observation directe du monument. La chapelle Sainte-Croix, construite et décorée avec la perfection signalée plus haut, est le produit d'un art sûr de lui-même; elle ne saurait être attribuée à cette

(1) Révoil, *loc. cit.* — Une inscription du xii<sup>e</sup> siècle attribue la construction de la chapelle à Charlemagne. (Quicherat, *Mélanges*, t. II, p. 354.)

(2) Quicherat, *Mélanges*, t. II, p. 157.

(3) «Ipsa absolutio jamdicta erit omni tempore, si ita venerint, . . . cum adiutorio ad opus ecclesiae jamdictæ.» (Dachery, t. VI, p. 428.)

(4) Mabillon, *Annales benedictini*, ann. 1016; Mérimee, *op. cit.*, p. 304. — Cette date doit être inexacte, du moins en ce qui concerne l'église actuelle.

époque de tâtonnements maladroits que fut le commencement du xi<sup>e</sup> siècle. Que l'on considère, par exemple, les blocs où sont taillées les moulures rectilignes de l'avant-corps pénétrant la masse cylindrique de l'absidiole ouest : elles dénotent une science de tracé, une habileté de coupe dont les appareilleurs étaient bien loin aux environs de l'an 1000. De même, la voûte en arc de cloître, qui est si savamment maintenue par les culs-de-four des absidioles, appartient, par sa forme aussi bien que par l'économie de ses butées, à une date plus récente.

Quant à prétendre que l'école provençale était fort en avance sur les autres écoles, c'est une de ces hypothèses improbables *a priori*, que l'on ne saurait tenir pour vraies sans les preuves les plus sérieuses, et ces preuves, il n'est pas téméraire de croire qu'on ne les fournira jamais. On peut admettre à la rigueur qu'un architecte de génie, qu'un groupe d'édifices particulièrement favorisé aient devancé leur temps sur quelques points ; mais qu'ils aient réalisé de toutes pièces un type ultérieur, avec ses voûtes, son appareil, ses modes de percement, etc., c'est ce qu'on ne peut pas raisonnablement soutenir. Au surplus, bien que les provinces n'eussent pas alors des relations aussi assidues que de nos jours, néanmoins, sous l'influence de conditions à peu près semblables, les diverses écoles d'architecture évoluaient d'un mouvement plus égal qu'on ne pense, et il est impossible de faire remonter aux premières années du xi<sup>e</sup> siècle la chapelle de Montmajour quand on a vu les églises barbares que d'autres abbayes bénédictines élevaient alors.

Sainte-Croix de Montmajour laisse, il est vrai, une vague impression d'archaïsme, à cause de son plan et du style de sa sculpture presque antique.

En plan, elle dessine un quatre-feuilles, précédé, vers l'occident, d'un vestibule. C'est une rareté dans l'architecture religieuse ; on peut citer cependant, comme s'en rapprochant, les baptistères de Vénasque et de Biella et les chevets en trèfle

ajustés sur une nef. L'un et l'autre plan appartiennent plutôt, semble-t-il, à l'époque latine et peuvent se rattacher à ces très anciens oratoires découverts dans la campagne romaine, comme Saint-Sixte, qui reproduisaient les *cubicula* des Catacombes<sup>(1)</sup>. On en a signalé d'ailleurs d'assez nombreux exemples de l'époque romane; c'est dire que ce plan ne constitue pas une note certaine d'ancienneté.

Quant à la sculpture, on n'a pas assez remarqué peut-être que l'antiquité romaine a servi de modèle aux ornementalistes du moyen âge jusqu'au style gothique exclusivement. Avant 1100 environ, les artistes, plus malhabiles, ont imparfaitement reproduit ce modèle; pendant le XII<sup>e</sup> siècle, devenus plus adroits, ils l'ont serré de plus près, de sorte que plus leurs œuvres s'approchent de l'antiquité comme exécution et plus ils s'en éloignent comme date.

Si j'étais tenu de me prononcer sur le temps où fut édifiée Sainte-Croix, je désignerais le XII<sup>e</sup> siècle avancé.

En résumé, il y a eu à Montmajour deux chapelles successivement placées sous le vocable de la Sainte Croix : l'une existe encore sous ce nom, elle a été dédiée le 19 avril d'une année indéterminée; auparavant, une église souterraine avait été consacrée un 3 mai, vers 1010-1030. De celle-ci on ignore l'emplacement exact. Ne serait-ce pas la grotte sise au pied de l'église abbatiale et connue sous le nom d'oratoire de Saint-Trophime?

Cette chapelle souterraine passe, il est vrai, pour plus ancienne, sans doute à cause de ses proportions écrasées et de certains de ses ornements. L'un des morceaux les plus archaïques est le pilastre dont M. Révoil a donné un dessin<sup>(2)</sup>; or cet auteur, qui n'est certainement pas porté à rajeunir les

<sup>(1)</sup> Martigny, *Dictionnaire des antiquités chrétiennes*, au mot *Basilique*.

<sup>(2)</sup> *Architecture romane dans le midi de la France*, t. I, p. 12.

édifices provençaux, fait observer qu'une décoration identique se retrouve dans le cloître voisin, sur le tombeau d'un personnage mort en 1063, et il conclut que l'*oratoire de Saint-Trophime* est du milieu du xi<sup>e</sup> siècle<sup>(1)</sup>. D'autres raisons portent à ramener cette construction en deçà de l'époque carolingienne : le soin de l'appareil et l'arcature longitudinale qui règne à l'intérieur contre le mur latéral.

Il est donc permis de penser que la construction souterraine présentement appelée *oratoire de Saint-Trophime* est bien la *crypta* dédiée à la Sainte Croix en 1019.

Cette conclusion positive est d'ailleurs d'importance secondaire ; le but principal de la présente note est d'établir que la chapelle actuelle de Sainte-Croix n'a pas été édifiée au commencement du xi<sup>e</sup> siècle.

<sup>(1)</sup> *Architecture romane dans le midi de la France*, t. I, p. 13.



